

Subvention exceptionnelle à la Régie Personnalisée

Année 2026

La subvention sollicitée pour 2026, d'un montant de 900 000 €, est la résultante des contraintes particulières de fonctionnement imposées à la Régie par le Syndicat Mixte, telles qu'elles ressortent du budget primitif voté, compte tenu d'une contraction du volume du planning prévisionnel des vols en 2026 comparativement à 2025.

Les obligations assignées à notre plateforme comportent notamment l'objectif de développement du tourisme international sur le territoire.

L'aéroport a donc été dimensionné pour recevoir les appareils moyen porteurs aptes à réaliser des vols sans escale sur l'Europe proche et le pourtour Méditerranéen, avec des appareils jusqu'au B737.800 et Airbus A321.

Ce dimensionnement a pour conséquence d'alourdir le coût d'exploitation de la plateforme par rapport à un aéroport local dimensionné pour le seul désenclavement (I).

Par ailleurs, les recettes sont elles mêmes limitées par une sujétion qui tend à préserver le caractère concurrentiel des redevances (II).

Le résultat de la comparaison (en recettes et en dépenses) avec le budget d'un aérodrome sans sujétion internationale permet de justifier le montant de la subvention. Pour réaliser la comparaison, il convenait de rechercher un aéroport exclusivement dimensionné pour un trafic de type « désenclavement » et dont on puisse connaître de façon précise le compte d'exploitation. La comparaison avec l'aérodrome de Brive Laroche reste donc pertinente après réévaluation annuelle de ses coûts et recettes ; en effet, cet aérodrome était dimensionné en tous points (infrastructure, moyens humains, maintenance) pour l'accueil d'un trafic national avec des modules de petite capacité jusqu'aux ATR 42 (50 places).

I) Comparaison des coûts avec un aérodrome de désenclavement.

La comparaison des charges pour une année pleine (2009 sur Brive Laroche, tenant compte d'une actualisation, dont la dernière a été réalisée en 2023), et le prévisionnel de charges pour 2026 (sur Brive-Vallée de la Dordogne) fait apparaître les sûrcôûts suivants :

A) Sûrcôûts aérogare, équipements et exploitation	
– Sûrcôûts eau, énergies, carburant	120 137 €
– Sûrcôûts matières et fournitures	39 943 €
– Sûrcôûts sous-traitance	13 400 €
– Sûrcôûts locations mobilières	41 380 €
– Marché Sûreté	568 403 €
– Formation	85 000 €
– Maintenance, travaux fournitures	226 536 €
– Honoraires et cotisations	112 828 €

Accusé de réception en préfecture
019 251903178-20260312-2026_9_DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

– Assurances	45 500 €
– Publicités, marketing, Communication	37 220 €
– Autres services extérieurs (télécoms, frais postaux, déplacements)	21 478 €
– Nettoyage des locaux	1 592 €
– Divers	-101 360 €
– Impôts	145 000 €
Soit un total de	1 357 057 €
B) Sûrcoût pour le dimensionnement humain (total ressources humaines)	1 543 660 €
C) Sûrcoût dotations aux amortissements	171 869 €
D) Dotations aux provisions	2 500 €
E) Accompagnement de lignes	923 480€
F) Participation et publicités internationales et nationales	9 600€
G) Redevances (DGAC ; SIRTOM...)	23 000 €
H) Intérêts d'emprunts et ICNE dont intérêts des avances 20,21,22	106 587 €
I) Aut Charges lien évt inhabituel (RBT capital avance 20 ; 21 ; 22)	218 468 €

Ainsi le sûrcoût lié aux contraintes particulières assignées à l'aéroport correspond à (*) **4 353 721€**, pour le trafic prévu en 2026.

II) Limitation des recettes pour préserver l'attrait concurrentiel.

La grille tarifaire des redevances est fixée en tenant compte de la concurrence, afin d'être attractif pour parvenir au développement souhaité par le syndicat mixte,

Cette pression sur les recettes bien que commune aux aéroports et produisant les mêmes effets pour tous (aéroports sous gestion publique ou privée), contraint le résultat budgétaire au déséquilibre

Les analystes considèrent qu'il faut un trafic de 800 000 à 1 million de passagers annuel pour atteindre l'équilibre financier.

Le montant des recettes (C.A prévisionnel 2026 : (a') **1 303 547 €** (Hors taxes d'aéroport) devrait être bâti sur une grille tarifaire de plus de 3 fois les tarifs actuels pour permettre d'équilibrer le budget.

Comparaison des recettes entre « Brive Vallée de la Dordogne » et « Brive Laroche » (2026/2009 actualisé) ;

A) La comparaison des chiffres d'affaires s'établit pour 2026 à :

B) *Différence actualisée* : + (b') **1 151 532 €**

C) La différence portant sur la couverture, par l'Etat, des coûts des services régaliens est de :

Différence actualisée : + (c') **1 772 840 €**

D) Les versements des partenaires n'existaient pas sur Brive Laroche, cela devrait atteindre en 2026 : + (d') **28 000 €**

- E) Les produits exceptionnels spécifiques à Brive Vallée de la Dordogne : + (e') 135 000 € (dégrèvement d'impôt)
- F) Il n'y avait pas de perception d'atténuation de charges à Brive Laroche : + (g') 5 000 €
- G) Ni de reprise sur amortissements, dépréciations et provisions : + (i') ,
- H) Ni de subventions d'autres collectivités : + (j') 711 220 €,
- I) En contrepoint, l'aérodrome de Brive Laroche n'équilibrait pas son budget, il percevait une subvention :

*Subvention actualisée de Brive Laroche : (**) 347 371 €*

III) Subvention nécessaire à l'équilibre du budget de la régie.

Il résulte des contraintes diverses imposées par le Syndicat Mixte et peut se déduire ainsi :

Différence de coûts (–) Différence de recettes (+) Subvention Brive Laroche :

$(*) \text{ 4 356 221} - ((b'+c'+d'+e'+f'+g'+i'+j') \text{ 3 803 592}) + (**) \text{ 347 371} = \text{900 000 €}$

tableau comparatif entre aéroport international et aéroport local de désenclavement(ligne exclusivement nationale)

CHARGES	BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE budget BP 2026	BRIVE LAROCHE 18%(+ 5% en 2023) non actualisé en 2026			
Ressources Humaines					
41 salariés dont 4CDD		6 pompiers			
10 pompiers 1 resp SSLIA					
2 aviateurs					
1 resp.adm.finances 1 comptable					
1 Assistante finances					
1 assistante et responsable SGS					
2 agents afis					
1 resp. serv.commercial					
1 resp. technique					
1 technicien (maintenance plateforme)					
8 agents d'assistance dont 2CDD					
1 chef d'escale					
1 responsable piste					
6 agents de piste dont 2CDD					
1 resp. serv. Exploitation					
1 directeur					
Total Ressources Humaines	1 933 000	389 340			SURCOUTS 1 543 660
Exploitation					
eau, énergie, carburant	140 440	20 303			120 137
matieres et fournitures	51 885	11 942			39 943
sous traitance	13 400				13 400
Locations mobilières	41 380				41 380
formation	85 000				85 000
Marché Sûreté	568 403				568 403
maintenance	259 975	33 439			226 536
honoraires et cotis.	112 828				112 828
assurances	45 500				45 500
publicité	37 220				37 220
Autres services ext. (telecom, frais postau:	21 478				21 478
nettoyage locaux	9 870	8 278			1 592
divers	20 753	122 113			101 360
impôts	145 000				145 000
Charges à caractère général	1 553 132	196 075			1 357 057
accompagnement lignes	923 480				923 480
participations et pub internationales	9 600				9 600
Redevances (DGAC, SIRTOM...)	23 000				23 000
interets d'autres dettes et icne	106 587				106 587
Aut. charges lien évt inhabituel((Rbt Cap ,	218 468				218 468
Dotations aux provisions	2 500				2 500
Dotation Aux invest et amortissements	210 000	38 131			171 869
Total	4 979 767	623 546	Différence		4 353 721
Surcoût pour Brive Vallée de la Dordogne			4 356 221		Vérification -
FINANCEMENT	BRIVE VALLEE DE LA	BRIVE LAROCHE	Différence		4 356 221
Atténuation de charges	5 000	(g')		(g')	5 000
CA (parking, aéronautique et domania)	1 303 547	(a')	1 151 532	(b')	1 151 532
Versement des partenaires	28 000	(d')		(c')	1 772 840
produits exceptionnels	135 000	(e')		(d')	28 000
Reprise S/amorts, dépréciat, provs	-	(i')		(i')	-
résultat fonctionnement reporté		(f')		(e')	135 000
subventions autres collectivités	711 220	(j')		(f')	-
Total	2 182 767	152 015	2 030 752	(j')	711 220
Etat (couverture couts régaliens)	1 897 000	124 160	1 772 840	(c')	
subvention Laroche		347 371	347 371		
subvention restant à couvrir par le Syndicat Mixte			900 000		3 803 592
					347 371
				Total	900 000